

Conditions Générales de Service (CGS)

Pas à Pattes avec Mylène – Pet sitting à Rodez

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Service (CGS) définissent les droits et obligations entre Pas à Pattes avec Mylène (ci-après « le prestataire ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le client ») ayant recours à ses services de pet sitting, de promenades canines et d'entretien du logement.

2. Prestations proposées

Le prestataire propose :

- Visites à domicile pour animaux de compagnie (chiens, chats, NAC),
- Promenades, soins courants, alimentation, nettoyage des litières,
- Entretien léger du logement (en option),
- Services ponctuels ou réguliers, sur devis accepté.

Le détail des prestations est précisé lors de la pré-visite obligatoire et consigné dans une fiche de renseignements.

3. Zone d'intervention

Le prestataire intervient principalement dans le centre-ville de Rodez.

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer selon la zone de déplacement (+2 € ou +4 € en dehors du secteur principal).

4. Modalités de réservation

- Une pré-visite gratuite et obligatoire est réalisée avant toute première prestation.
- Un devis et/ou contrat est établi, accompagné d'une fiche de renseignements sur l'animal et le logement.
- La réservation est validée uniquement après signature et versement d'un acompte de 30 %.

5. Tarifs et paiement

- Les tarifs sont indiqués sur le site internet et dans le devis.
- Le paiement du solde intervient à réception de facture, par les moyens suivants : virement bancaire, espèces, Wero, Lydia.
- En cas de retard de paiement, le prestataire se réserve le droit de suspendre ses services.

6. Annulation et modification

Annulation par le client :

- Plus de 72h avant le début de la prestation : aucun frais.
- Entre 48h et 72h avant le début de la prestation : 25% du montant sera retenu.
- Moins de 48h avant : 50% à 10% du montant pourra être facturé, selon les cas.

- Annulation par le prestataire : le client sera intégralement remboursé.

7. Responsabilités

- Le prestataire s'engage à prendre soin des animaux confiés, avec sérieux et bienveillance.
- Le prestataire a une obligation de moyens et non de résultat : il ne saurait être tenu responsable en cas de maladie, accident ou décès d'un animal, sauf faute avérée.
- Le client doit fournir :
 - un logement sécurisé et accessible,
 - le matériel nécessaire (nourriture, litière, médicaments, accessoires),
 - toutes informations utiles (santé, comportement, habitudes, vétérinaire habituel).
- Le client est responsable des dommages causés par son animal à des tiers ou aux biens.

8. Urgences vétérinaires

En cas d'urgence, le prestataire contacte le client et/ou le vétérinaire indiqué.

Si le client est injoignable, le prestataire est autorisé à prendre toute décision nécessaire pour le bien-être de l'animal, en accord avec un vétérinaire.

Les frais engagés seront à la charge du client.

9. Assurance

Le prestataire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité de pet sitting.

Le client doit disposer d'une assurance habitation couvrant la présence d'un tiers et son animal.

10. Données personnelles

Les informations recueillies (fiche animal, coordonnées, clés du domicile) sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre des prestations.

11. Droit applicable

Les présentes CGS sont soumises au droit français.

Tout litige sera soumis à une tentative de résolution amiable avant recours judiciaire.